### MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY

170, avenue Centrale, C.P. 39, Saint-Vianney (Québec) GOJ 3J0 Courriel: <u>stvianney@mrcmatapedia.qc.ca</u> Téléphone: 418-629-4082 Télécopieur: 418-629-4821

## Avis public

#### Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LA PRESENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE;

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Vianney, ce 22 août 2016 à 19h30, suite au dépôt par le directeur-général du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, suite à la résolution no.174-2016, le Conseil retire le règlement no.241-2016: Règlement d'emprunt de 195 300 \$ pour l'acquisition de machinerie - Entretien des chemins d'hiver et d'été (voirie), adopté lors de la séance extraordinaire du 9 août 2016.

QUE le certificat ainsi que la résolution ci-haut mentionnée seront disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Vianney situé au 170, avenue Centrale à Saint-Vianney aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Vianney ce 23° jour d'août 2016. En vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec

Frédérick Corneau

Directeur-général/secrétaire-trésorier



#### RÉSOLUTION NO: 174-2016

**COPIE DE RÉSOLUTION** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Vianney, tenue le 22 août 2016, à 19h30 ; à la salle du conseil municipal, située au 170, avenue Centrale à Saint-Vianney à laquelle sont présents :

LE MAIRE:

Georges Guenard

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Reine-Aimée Thibault

Huguette Blanchette

Robert Charest

Serge Côté

Jean-Philippe Gagnon

Valérie Jean

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Georges Guénard, Maire. Est également présent, le Directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédérick Corneau.

# RETRAIT DU RÈGLEMENT NO.241-2016: RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 195 300 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET D'ÉTÉ (VOIRIE).

ATTENDU QUE: Un Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter fut diffusé le 10 août 2016.

**ATTENDU QUE**: Un registre des personnes habiles à voter fut tenu le 16 août 2016 au bureau municipale de 9h00 à 19h00.

ATTENDU QUE: Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no.241-2016 est de (480).

ATTENDU QUE: Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de (58).

ATTENDU QUE: Le nombre de signatures apposées sur le registre fût de (79).

Il est proposé par Mme Huguette Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au **retrait du règlement no.241-2016** adoptée à la séance extraordinaire du 9 août 2016.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DU 23 AOÛT 2016

Frédérick Corneau

Directeur général et secrétaire-trésorier

Note: sous réserve d'approbation lors d'une séance ultérieure